

# **ACTION PLURIELLE FORMATION**

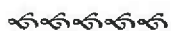
Association Loi 1901

SIRET 399 628 338 00028 - NAF 8559A



## **Siège Social**

1 à 4, Place Fernand Léger  
95140 GARGES-LES-GONESSE



## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2010**



Société d'Expertise Comptable  
et de Commissaires aux Comptes  
138, bd Haussmann - 75008 PARIS  
Tél. 01.42.99.66.44 - Fax 01.42.89.31.63

A Mesdames et Messieurs les Adhérents  
de l'Association **Action Plurielle Formation**

\*\*\*\*\*

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association **Action Plurielle Formation** tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



## II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III- VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 6 mai 2011

Pour **SOFIDEEC Baker Tilly**  
Commissaire aux comptes titulaire  
Membre de la CRCC de Paris



**M.F. EL MGHAZLI**  
Président et Directeur Général  
Commissaire aux comptes, Associé  
Membre de la CRCC de de Versailles

# BILAN ACTIF

31/12/2010			31/12/2009
BRUT	Amort. & Prov.	NET	NET

<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Logiciels	7 834	7 834	0
Autres immobilisations incorporelles			0
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains			
Constructions			
Agencement installation			
Autres Immobilisations corporelles	112 696	85 188	27 507
Immobilisations corporelles en cours			16 673
<b>Immobilisations financières</b>			
Titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	23 652	0	23 652
			22 828
<b>TOTAL (I)</b>	<b>144 181</b>	<b>93 022</b>	<b>51 159</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
<b>Stocks et en-cours</b>			
Stocks et en-cours			
<b>Créances d'exploitations</b>			
Clients et comptes rattachés	179 821		179 821
Autres créances	8 745		8 745
Valeurs mobilières de placement	0		
Disponibilités	23 150		23 150
Charges constatées d'avance	0		0
			8 821
<b>TOTAL (II)</b>	<b>211 717</b>	<b>0</b>	<b>211 717</b>
			<b>121 289</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>355 898</b>	<b>93 022</b>	<b>262 876</b>
			<b>160 790</b>



# BILAN PASSIF

	31/12/2010	31/12/2009
	NET	NET
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds associatif sans droit de reprise	0	0
Fonds associatif avec droit de reprise		
<b>Réserve</b>		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Autres réserves Provisions pour Fonds de Roulement	64 734	64 734
Report à nouveau	-247 295	-249 057
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b> (excédent ou déficit)	19 946	1 761
<b>Subventions</b>		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>-162 615</b>	<b>-182 562</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	0	0
Fonds dédiés		
<b>TOTAL (II)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	25 996
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et compte rattachés	251 768	144 014
Dettes fiscales et sociales	102 904	97 355
Autres dettes	70 819	75 987
<b>COMPTES DE REGULARISATION PASSIF</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL (III)</b>	<b>425 491</b>	<b>343 352</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>262 876</b>	<b>160 790</b>



# COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2010	31/12/2009
	TOTAL	TOTAL
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Conventions de Formation	890 298	861 841
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges fonds dedies	0	6 300
Autres produits	44 071	32 590
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATIONS (I)</b>	<b>934 370</b>	<b>900 731</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats et charges externes	334 126	346 874
Impôts, taxes et versements assimilés	29 328	31 029
Salaires et Traitements	379 919	331 427
Charges Sociales	148 189	155 467
Dotations aux amortissements	19 383	13 561
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	80	6 179
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATIONS (II)</b>	<b>911 025</b>	<b>884 537</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>23 345</b>	<b>16 194</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers		121
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>0</b>	<b>121</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Charges financières		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>0</b>	<b>121</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)</b>	<b>23 345</b>	<b>16 314</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	2 300	616
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	5 699	15 170
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>-3 399</b>	<b>-14 554</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>	<b>936 670</b>	<b>901 467</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)</b>	<b>916 724</b>	<b>899 707</b>
<b>5 - EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>19 946</b>	<b>1 761</b>



## ANNEXE

### NOTE 1

#### PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES RETENUS POUR L'ÉLABORATION DES COMPTES

##### 1 - PRÉSENTATION DES COMPTES

Sont dénommés ci-après Documents Financiers :

- a) Le bilan
- b) Le compte de résultat
- c) L'annexe comprenant :
  - . La présente note de principes et méthodes comptables retenus pour l'élaboration des comptes.
  - . La note explicative des comptes de bilan et de résultats.
- d) Ces documents forment un tout et sont soumis à la procédure d'arrêté des comptes par le conseil d'administration de
- e) Leur présentation est faite de manière comparative, en face des comptes de l'exercice sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Les comptes de cet exercice, ainsi que ceux de l'exercice précédent, sont présentés suivant les dispositions du nouveau plan comptable ; ils sont donc directement comparables.

##### 2 - MÉTHODES GÉNÉRALES

- f) Conventions de principe
- g) Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
  - . Continuité de l'exploitation
  - . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
  - . Indépendance des exercices

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

- h) La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.
- i) Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, y compris la T.V.A à 100%.

c) Amortissements des immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment retenus sont les suivants:

(L : linéaire ; D : dégressif ; E : exceptionnel)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AMORTISSEMENTS POUR DEPRECIATION
Agencements, Installations	L 100%
Matériel de bureau	L 33.33 %
Mobilier de bureau	L 33.33 %
Mob. et mat. Pédagogique	L 33.33 %
Matériel informatique	D 33,33 % (1)
Logiciels informatiques	Sur 12 mois

(1) L'amortissement dégressif a été appliqué aux investissements en matériel informatique réalisés à partir de 2001.

d) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

e) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Une provision est constatée sur les créances non encaissées de plus de 6 mois.

3 - **CHANGEMENT DE MÉTHODE D'ÉVALUATION**

Aucun changement significatif de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4 - **CHANGEMENT DE MÉTHODE DE PRÉSENTATION**

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.



## 5 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### a) Litiges en cours

L'association est en litige avec une société de crédit-bail. Le paiement des échéances de crédit-bail a été suspendu depuis juin 2009.

A fin 2010, il a été provisionné dans les comptes 125.830 €.

Le montant des échéances restant dues sur la période 2011-2013 s'élève à 220.000 €.

### b) La situation fiscale ACTION PLURIELLE FORMATION

En vertu de l'article 23 de la loi de Finances pour 1993, ACTION PLURIELLE FORMATION a adopté la position suivante au regard de l'assujettissement à la TVA.

En ce qui concerne l'impôt sur les bénéfices, ACTION PLURIELLE FORMATION en tant qu'association loi 1901, considère respecter les principes qui le placent en dehors de ce champ d'application. En date du 26 juillet 2000, la Direction des Services Fiscaux confirme que ACTION PLURIELLE FORMATION peut bénéficier de l'exonération des impôts commerciaux (TVA, Impôt sur les sociétés au taux normal et taxe professionnelle).

### c) Engagement départ à la Retraite

L'Association ACTION PLURIELLE FORMATION externalise par des versements à la Mondiale les montants de « départ à la retraite ». Le montant des versements revalorisés au 31 décembre 2010 s'élève à 73.348 €, soit un montant supérieur aux engagements indemnité départ retraite.